

MISE À JOUR DU GUIDE TOURISTIQUE OFFICIEL 2023-2024

CÔTE-NORD

SOMMAIRE

MISE À JOUR DES INSCRIPTIONS TEXTES

02 INFORMATION GUIDE TOURISTIQUE OFFICIEL

RÉSERVATION PUBLICITAIRE

04 PHOTOS ILLUSTRÉES

06 FORMATS PUBLICITAIRES ILLUSTRÉS

08 CLAUSE SUR L'ACHAT D'ESPACE PUBLICITAIRE

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

09 ENQUÊTE DE SATISFACTION GUIDES TOURISTIQUES DU QUÉBEC

Pour votre renouvellement, vous connecter à votre compte sur notre plateforme en ligne à <https://www.tourismecote-nord.com/fr/softsystem/accueil/>



bonjour
québec

Tourisme

Québec



CÔTE NORD
ENTRE NATURE ET DÉMESURE!

CRÉDIT PHOTO : RENAUD PINTIAUX

INFORMATION GUIDE TOURISTIQUE

- Guide papier : imprimé à ± 65 000 exemplaires;
- Infolettre : 38 500 abonnés Facebook : 60 000 abonnés

FORMULAIRE DE MISE À JOUR ET ACCÈS AU CONTENU

Accédez au contenu de votre entreprise en utilisant le formulaire de mise à jour en ligne à l'adresse <https://www.tourismecote-nord.com/fr/softsystem/accueil/>

Connectez-vous à votre compte client avec l'adresse courriel du responsable d'adhésion et le mot de passe pour modifier vos fiches de membres. **Vous avez la responsabilité de vérifier l'ensemble du contenu de mise à jour pour chacune des inscriptions à paraître dans le prochain guide.**

ÉPREUVE FINALE AVANT IMPRESSION

Vous pourrez valider vos informations avant l'impression officielle du guide. Les rubriques seront déposées sur Internet et les membres recevront par courriel un lien pour y accéder. Vous aurez une période de 72 h pour consulter et vérifier qu'aucune coquille ne s'est glissée. Seules les corrections mineures (ex. coordonnées, pictogrammes) pourront être apportées à moins d'une erreur de notre part.

AVIS | INSCRIPTIONS SUPPLÉMENTAIRES (FRAIS ADDITIONNELS APPLICABLES)

Pour l'ajout de services ou d'un nouveau membre dans le guide et le site Web, vous devez communiquer avec Marion Laurent au 1 888 463-0808 ou au 418 962-0808, poste 1321.

AVIS | ENTREPRISES D'HÉBERGEMENT

Assurez-vous de être conforme et bien avoir reçu votre numéro d'établissement pour être légal. La mise à jour de vos informations est traitée par la Corporation de l'industrie touristique du Québec, Camping Québec et la Fédération des pourvoiries du Québec. Ces organisations effectuent leur cueillette d'informations auprès de toutes les entreprises reliées à l'hébergement. Elles transmettent ensuite ces données aux ATR du Québec dès le mois de décembre. Ces organisations sont les sources légales avec lesquelles votre ATR réalisera la rubrique « se loger ». Il est important que vous répondiez à leur demande pour que nous puissions publier les informations exactes sur nos diverses plateformes. Pour assurer un suivi, contactez :

- Corporation de l'industrie touristique du Québec : 1 866 499-0550;
- Camping Québec : 1 800 363-0457, poste 220;
- Fédération des pourvoiries du Québec : 1 800 567-9009, poste 0.

CONDITIONS À RESPECTER

1. Être membre en règle de votre ATR et avoir acquitté votre facture d'adhésion avant le 31 janvier 2023.
2. Ne pas avoir aucune compte en souffrance.
3. Avoir complété votre mise à jour pour chaque inscription de vos activités ou de vos services dans les délais prescrits.
4. Participer à la validation de l'épreuve finale avant impression dans les délais prescrits.
5. Détenir tous les permis et autorisations pour gérer une entreprise au Québec.

Important : dans le cas du non-respect de ces conditions, votre ATR ne pourra être tenue responsable de toute erreur et de la non-publication de votre entreprise au guide.

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION

Attention : le renouvellement de votre adhésion se fait en même temps que le renouvellement de vos inscriptions dans le Guide et Web. Toutes les entreprises qui n'auront pas acquitté leur facture d'adhésion avant le 31 janvier 2023 se verront retirées du Guide touristique officiel. Toutefois, votre entreprise reste membre actif et doit acquitter ses frais d'adhésion pour l'ensemble des services.

RESSOURCE RESPONSABLE

Responsable : Elizabeth Fragoso

Courriel : efragoso@cotenordqc.com

Téléphone : 1 888 463-0808, 418 962-0808, poste 1326

Télécopieur : 418 962-6518

ÉCHÉANCIER À RESPECTER

Complétez votre mise à jour

Réception avant le
15 décembre 2022

PHOTO PUB ILLUSTRÉE

Une image vaut mille mots! Augmentez la visibilité de votre activité en ajoutant une image à votre inscription.

Les photos ne sont pas incluses dans votre inscription.

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES | PHOTO PUB

1. Soumettre la ou les photos, pour approbation, à Elizabeth Frago so à l'adresse courriel efragoso@cotenordqc.com qui se réserve le droit de refuser toute photographie ne correspondant pas aux standards de qualité :
 - Résolution : haute définition 300 dpi (largeur 5 pouces et plus).
 - Format : JPEG, EPS, TIFF.
 - Image invitante et explicite qui apporte pour le lecteur une valeur ajoutée à votre produit.
 - Image récente correspondant à la période actuelle.
 - Qualité de la composition photographique (prise de vue, originalité, sujet et contenu).
 - Qualité technique de la photographie (couleur et éclairage).
 - L'image ne doit pas avoir subi de traitement ou de filtre modifiant l'aspect naturel et aucun texte inscrit sur l'image.
 - Détenir les droits d'utilisation des images fournies et s'assurer d'avoir eu les autorisations des personnes apparaissant sur la photo, s'il y a lieu.
2. Identifier le titre et le crédit de la photo (Ex. : phare de Pointe-des-Monts © Jean Untel).
3. Fournir vos propositions d'images pour chaque réservation de photo pub en les téléchargeant lors de votre renouvellement en ligne ou les faire parvenir à efragoso@cotenordqc.com
4. Si vous ne possédez pas d'image adéquate et que vous désirez participer à ce type de publicité, nous vous invitons à nous joindre afin de vérifier si des images faisant partie de la banque photos pourraient convenir.

À l'achat d'une publicité de 1 000 \$ et plus, obtenez un rabais de 50 % sur une publicité intégrée sur la page d'accueil de notre site Web. Une économie variant de 375 \$/3 mois à 1 500 \$/1 an.

1 colonne (4 x 1/4)

1/2 colonne (2 x 1/4)

1/4 de colonne

Secteur Fermont et la route 389 – Portrait de la région

Fermont
2 455 habitants
À 563 km de Baie Comeau

Colonne
1 200 \$

Demi colonne
600 \$

Quart de colonne
300 \$

Mur-écran

Plage du lac Davault

Monts Severson

Lac Davault

Camions Caterpillar à la mine

ArcelorMittal Exploitation minière Canada s.e.n.c. – Complexe minier de Mont-Wright

Bureau d'information touristique de Fermont
100, Le Carrefour, Fermont - 1 855 337 6668
transformerlavenir.com -
Horaire : juin à août.

Le complexe minier de Mont Wright, situé à une vingtaine de kilomètres de Fermont, est exploité par l'entreprise de renommée mondiale en production sécuritaire de minerai. Il comprend un gisement à ciel ouvert couvrant 26 km², d'immenses ateliers et de gigantesques équipements miniers. Réservations obligatoires au bureau d'information touristique. Directives vestimentaires et consignes de sécurité à respecter.

66 tourismecote-nord.com © G. Rosier, Ville de Fermont, M. D. Malenfant, P. Castilloux, P. Canuel

FORMATS PUBLICITAIRES ILLUSTRÉS

Positionnements privilégiés

À l'achat d'une publicité de 1 000 \$ et plus, obtenez un rabais de 50 % sur une publicité intégrée sur la page d'accueil de notre site Web. Une économie variant de 375 \$/3 mois à 1 500 \$/1 an.

Page couverture
arrière

9 999,99 \$

Dimensions : 5,25 x 7,875 po
Marge de sécurité** : 0,5 po
Fond perdu : 0,125 po



Page couverture
intérieure C-2, C-3,
page 1 et dernière
page du guide.
Couverture arrière de
la carte.

6 999,99 \$

Dimensions : 5,125 x 7,75 po
Marge de sécurité** : 0,5 po
Fond perdu : 0,125 po



Page début de guide et
rabat de carte

5 999,99 \$

3 formats possibles :

Rabat carte 4^e volet : 4,50 x 7,75 po
Rabat carte 3^e volet : 4,625 x 7,75 po
Début de guide : 5,25 x 7,875 po
Marge de sécurité** : 0,5 po
Fond perdu : 0,125 po



**Important : les marges de sécurité pour chacun de ces formats sont établies à partir du format fini de la publicité vers l'intérieur de celle-ci.

FORMATS PUBLICITAIRES ILLUSTRÉS

Positionnements ciblés et regroupés

À l'achat d'une publicité de 1 000 \$ et plus, obtenez un rabais de 50 % sur une publicité intégrée sur la page d'accueil de notre site Web. Une économie variant de 375 \$/3 mois à 1 500 \$/1 an.

Motel Manic 2000 ★
2791, boul. Lafleche, Baie-Comeau
418 589-3751 ou 1 800 905-3751
motelmanic2000.com
34 unités \$\$ X1 AC A B C

Hôtel Comfort Inn Baie-Comeau ★★★
745, boul. Lafleche, Baie-Comeau p.196
418 589-8252 ou 1 800 465-6116
baiecomeaucomfortinn.com
60 unités \$\$\$\$ X1 AC A B C

Franquetin
Auberge Franquetin et Motel ★★
27, rue des Cèdres, Franquetin
418 298-0002 • aubergefranquetin.com
5 unités \$\$ X1 AC A B C

Godbout
Restaurant du Passant ★
100, rue Monseigneur-Labrie, Godbout
418 568-7340
3 unités \$ X AC A B C

Baie-Trinité
Hôtel Place Saint-Laurent ★
4, rue Saint-Laurent, Baie-Trinité
418 939-2148
hotelstlaurent@globetrotter.net
6 unités \$ AC A B C

Route 389
Le relais Manic-Outardes inc. ★
Km 94, rte 389 (vers Manic-5) p.38
418 294-2294 • relaismanicoutardes@gmail.com
12 unités \$ X AC A B C

Information et réservation :
1 866 589-7835
leboREALmotel.com
1060, boul. Lafleche | 418 589-7835

La passion du service!

Information et réservation :
1 800 463-2041
hotelhauterive.com
1145, rue Nouvel | 418 589-2041

Hotel Hauterive
Le Boréal HOTEL

tourismecote-nord.com 195

Page regroupée

4 499,99 \$

Dimensions : 5,25 x 7,875 po

Marge de sécurité* : 0,5 po

Fond perdu : 0,125 po

1/2 page regroupée

2 600,00 \$

Dimensions : 4,375 x 3,3 po

1/4 de page regroupée

1 400,00 \$

Dimensions : 4,375 x 1,53 po

1/2 page ciblée

3 999,99 \$

Dimensions horizontale : 4,375 x 3,3 po

Dimensions verticale : 2,09 x 6,875 po

1/4 de page ciblée

2 500,00 \$

Dimensions horizontale : 4,375 x 1,53 po

Dimensions verticale : 2,09 x 3,3125 po

HSP

HAVRE-SAINT-PIERRE

Information touristique : 1 866 538-2512 f tourismehsp

BORÉALE
SERVICES MARITIMES

Nos croisières et notre service de bateau-bus vous feront découvrir les paysages uniques de l'Archipel-de-Mingan!

1010, Promenade des Anciens, Havre-Saint-Pierre
1 866 538-2865 | smboreale.com

****Important :** les marges de sécurité pour chacun de ces formats sont établies à partir du format fini de la publicité vers l'intérieur de celle-ci.

CLAUSES AU CONTRAT DE RÉSERVATION D'ESPACE PUBLICITAIRE

LES PARTIES CONVIENNENT DES POINTS SUIVANTS :

1. Le présent contrat n'est valide que pour l'édition 2023-2024 du Guide touristique officiel Côte-Nord;
2. Le prix de vente de la publicité n'inclut pas la conception graphique de l'annonce;
3. Le graphiste associé au projet est uniquement chargé de vérifier la conformité du matériel final et de la mise en place de l'annonce;
4. Si l'ANNONCEUR ne respecte pas les échéanciers déterminés dans le présent contrat, l'ATR se réserve le droit de réclamer à l'ANNONCEUR une pénalité représentant la somme de 50 \$.

L'ANNONCEUR S'ENGAGE À :

1. Avoir acquitté toutes ses factures, être membre en règle de l'ATR de son territoire et renouveler son adhésion pour l'année 2023;
2. Fournir les deux montages (français et anglais) de sa publicité en PDF haute résolution ou fournir les fichiers sources en format InDesign, Illustrator ou Photoshop, incluant les typographies employées et les images liées. Le document doit inclure tous les éléments nécessaires afin d'obtenir la bonne reproduction de l'annonce pour l'impression. Acheminer tout le matériel de sa publicité par courrier électronique à : efragoso@cotenordqc.com;
3. S'assurer de la conformité linguistique des textes de l'annonce, aucun contenu bilingue, et assumer les frais de corrections s'il y a lieu, ou, en cas de doute, contacter le chargé de projet;
4. Effectuer les corrections soumises par notre linguiste et/ou traductrice qui vous seront transmises par courriel à la suite de votre réservation, s'il y a lieu. Cette clause s'applique également aux annonceurs renouvelant la même publicité que l'an dernier.
5. Respecter l'échéancier: faire parvenir le contenu final de son annonce **AVANT le 15 janvier 2023**;
6. Effectuer le paiement des sommes correspondant à l'emplacement qu'il achète, selon les modalités suivantes :

- Sur présentation de la facture, procéder à un seul paiement ou à trois versements :

1. Verser l'équivalent de 33 % du prix total de la publicité, au moment de la réservation, attendre la facture et effectuer ce premier paiement avant 16 janvier 2023.
2. Verser une 2^e tranche de 33 % du prix total de la publicité, au 28 février 2023.
3. Effectuer un dernier versement à la parution du guide, avant le 31 mars 2023, incluant tous les frais supplémentaires engendrés.
4. Sur demande, des modalités de paiement pourront être proposées à la direction ou une personne-ressource du département de la comptabilité de votre ATR.

L'ATR S'ENGAGE À :

1. Imprimer le guide touristique de la Côte-Nord en deux versions (française et anglaise);
2. Promouvoir et s'occuper de la distribution des Guides touristiques officiels;
3. S'assurer que la publicité paraîtra dans les versions française et anglaise du Guide touristique officiel;
4. S'assurer de la conformité du matériel final et de la mise en place de l'annonce dans les deux versions;
5. Mettre une version numérique du guide dans les sites Web du ministère du Tourisme, de l'Alliance de l'industrie touristique du Québec et de Tourisme Côte-Nord.
6. À retourner toute publicité non conforme et d'en aviser l'ANNONCEUR avant l'exécution des corrections à apporter, aux frais de ce dernier.
7. À positionner l'annonce selon le format et la catégorie (privilégié, ciblé ou regroupé) sélectionnée par le membre et les nouvelles normes de la refonte des GTO.

PARTICULARITÉS :

1. Les publicités occupent les mêmes emplacements dans les versions française et anglaise. Toutefois, les annonces peuvent être différentes, ce qui signifie qu'il est possible d'adapter le visuel et le message s'adressant à la clientèle francophone et anglophone;
2. La conformité aux règles du français et de l'anglais doit être appliquée. À la réception de l'annonce, l'ATR fera une vérification de la qualité du français et de l'anglais par la linguiste et la traductrice associées au projet. Toutes les corrections jugées nécessaires devront être appliquées par l'ANNONCEUR qui en assumera les frais;
3. Pour les deux versions (française et anglaise), l'ANNONCEUR est tenu de se conformer aux règles prescrites par la Commission de toponymie du Québec, en ce qui a trait aux noms de lieux;
4. Effectuer les corrections soumises par notre linguiste et/ou traductrice qui vous seront transmises par courriel à la suite de votre réservation, s'il y a lieu. Cette clause s'applique également aux annonceurs renouvelant la même publicité que l'an dernier.
5. Impression quadrichromie « 4 couleurs process » sur presse rotative « Web Offset », 133 lignes (trame).

PROCÉDURE SUR LE MODE D'ATTRIBUTION ET DU POSITIONNEMENT DE CERTAINES PUBLICITÉS

Informez-vous auprès du chargé de projet pour en savoir davantage sur la procédure.

Il est entendu que :

- Tous les membres peuvent faire la demande d'un même emplacement à la condition d'être éligibles selon les années paires ou impaires.
- Pour tous les espaces publicitaires, dans le cas où il y aurait plusieurs demandes pour un même espace publicitaire, un tirage au sort sera fait parmi les entreprises éligibles intéressées à la fin de la période de vente. Le tirage sera filmé et sous la supervision du chargé de projet, de la direction et d'un administrateur.

LE PAPIER DEMEURE ROI POUR LES TOURISTES

Bien que la technologie ait radicalement changé notre façon de voyager, une chose reste certaine : les touristes apprécient toujours l'information imprimée. En fait, arrivés à destination, les touristes disent que les brochures sont leur toute première source d'information, bien avant les sites Web. Cela peut sembler difficile à croire, car tout le monde est constamment rivé à un appareil intelligent - mais voici les résultats d'un sondage mené par le Center for Marketing Technology (CMT) de l'Université de Bentley et commandé par l'International Association of Visitor Information Providers.

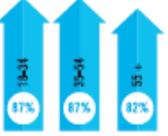
Les voyageurs ont clairement indiqué que, même s'ils ont constamment accès à de l'information en ligne, ils apprécient toujours les brochures et prennent des décisions en fonction de ce qu'ils lisent.

Les conclusions :

- **7 touristes et visiteurs sur 10** prennent des brochures aussitôt arrivés à destination
- L'influence des brochures d'un présentoir (**69%**) a dépassé les sites web (**68%**) lorsqu'un touriste arrive à destination
- Concernant leur planification de voyage, **95%** des visiteurs ont été influencés par une brochure
- **83%** projettent de visiter une entreprise ou une attraction mise en relief dans une brochure, sur une carte ou dans un guide de voyage
- **78%** des visiteurs pensent modifier leurs plans à la suite de la lecture d'un dépliant
- **53%** des voyageurs utilisent des brochures pour planifier leur voyage avant d'arriver à destination

« Ce qui est convaincant dans ce sondage, c'est que, même s'il existe un large éventail de ressources à la disposition des touristes qui planifient leurs vacances, une fois arrivés sur place, les brochures et les guides imprimés sont la première source d'information qui les amène à décider quelles attractions les intéressent vraiment et quelles entreprises ils vont encourager », explique Ian Cross, directeur du CMT. « Les visiteurs font confiance aux informations imprimées, les trouvent informatives, conviviales et faciles à partager avec leurs amis et leur famille durant leur voyage. »

Le sondage couvrait les réponses de 1732 visiteurs à dix-sept endroits sélectionnés en Amérique du Nord, en Europe et en Afrique du Sud. Pour consulter ce sondage, visitez le site bentley.edu/centers/cmt.

- 1** Les brochures, dépliants, cartes et guides touristiques influencent les utilisateurs finaux
- 2**  **7 touristes ou visiteurs sur 10** prennent des brochures aussitôt arrivés à destination
- 3** **95% des visiteurs** qui consultent des brochures apprennent l'existence d'une entreprise 
- 4**  **83% projettent de visiter** une entreprise figurant dans un brochure
- 5** **78%** des visiteurs qui prennent des brochures **modifient leurs plans** 
- 6**  **65%** des visiteurs décident d'**acheter des billets** ou des articles après avoir consulté une brochure
- 7** **43%** des visiteurs font **circuler des dépliants** à 3 compagnons de voyage et plus 
- 8**  **86%** des préposés à la réception observent les visiteurs qui **consultent des brochures**
- 9** Les brochures ont de l'**influence** sur les visiteurs de tous âges 
- 10**  Dans **53%** des cas, les brochures, dépliants, cartes et guides touristiques **influencent la planification d'un voyage**